

5ème Conférence des Parties Contractantes au Protocole SPAW

St John's ANTIGUA et BARBUDA
8 Septembre 2008



Plan d'Action pour la conservation des Mammifères Marins de la Grande Région des Caraïbes

● Résultats (1):

- 1- Lors de la révision, toutes les problématiques ont été abordées, conformément au doc orig (UNEP(DEC)/CAR WG.27.rév.3;
- 2- La structure du plan quinquennal (UNEP(DEPI)/CAR IG.25/4 a été gardée, chaque thématique comprenant: les objectifs clés, les actions prioritaires, les résultats attendus, les principaux partenaires, une chronologie et les ressources potentielles;

Plan d'Action pour la conservation des Mammifères Marins de la Grande Région des Caraïbes

- Résultat (2)

3- Pour chaque thématique arrêtées, une **chronologie des actions prioritaires a été retenue:**

- L'État des MM dans les zones indexées (nombre, mortalité, santé etc.);
- La mise en œuvre d'un ou plusieurs réseaux d'échouages;
- Le développement d'un tourisme d'observation durable des MM;
- Et les menaces naturelles et anthropogéniques pesant sur l'habitat des MM.

Plan d'Action pour la conservation des Mammifères Marins de la Grande Région des Caraïbes

4- Une compilation biblio a été réalisée (UNEP(DEPI)/CAR IG.25/INF.7), ainsi que des lignes directrices et critères associés à la captivité (UNEP(DEPI)CAR IG.25/INF.8);

5- le GT a soumis au STC4:

- La révision des rapports annuels (CBI) à fin de les utiliser et faciliter les actions recommandées;
- Des priorités entre les groupes: dégradation de l'habitat, zones protégées et MM en captivité;
- Dans le cadre du Plan quinquennal de débattre sur les thèmes relatifs à la pollution, à l'observation des MM et aux échouages;

Plan d'Action pour la conservation des Mammifères Marins de la Grande Région des Caraïbes

Ce qui a été fait:

- Mise en place d'actions pratiques et immédiates qui **doivent être menées à terme**, et qui **peuvent être appliquées** dans la GRC. Pour plus de précisions, ces actions sont listées ci-après.

Plan d'Action pour la conservation des Mammifères Marins de la Grande Région des Caraïbes

- Revoir les formulaires de rapport annuel (CBI) et éventuellement les utiliser (données s/ les prises accessoires, les échouages et les collisions avec les navires);
- Établir des priorités entre les GT, dégradation de l'habitat, zones protégées, et captivité des MM;
- Débattre sur les ateliers pollution, observation des MM, et les échouages devant être organisés dans le cadre du Plan quinquennal;
- Et de la capacité du Secrétariat à développer des relations de travail avec, les pays, les pêcheries, l'échange d'information et le recueil de données;

Plan d'Action pour la conservation des Mammifères Marins de la Grande Région des Caraïbes

- Établir un mémorandum de coopération avec la CBI, sur l'échange d'informations sur les collisions avec les navires;
- Désigner un groupe d'experts de MM comme conseillers du processus du PAMM;
- Création d'un cadre de travail plus large à l'adresse des pays et des organisations pour étudier et conserver de façon efficace les MM et leurs habitats;

Plan d'Action pour la conservation des Mammifères Marins de la Grande Région des Caraïbes

Les recommandations du STAC 4:

- Suite à la recommandation n° 3 du STAC 4, la date limite pour les commentaires a été fixée au 31/07/08 (Colombie, France, Panama, Trinidad et Tobago, USA).
- Ces derniers ont été inclus par le Secrétariat dans le projet UNEP(DEPI)/CAR WG.31.4.

Plan d'Action pour la conservation des Mammifères Marins de la Grande Région des Caraïbes

- Contexte général: Il s'agit là d'une revue des articles relatifs aux autres protocoles et conventions Internationales (UNCLOS, CITES, CMS, ICRW, IWC, CBD et IUCN..)
- Contexte régional: Les objectifs du PAMM consistent à aider les Gvt et les Etats à améliorer les pratiques et la politique relatives aux MM, dans le but de mettre en œuvre une coopération internationale basée sur le respect de la souveraineté des Parties Contractantes et dans l'objectif de mettre en place un Plan de restauration National.

Plan d'Action pour la conservation des Mammifères Marins de la Grande Région des Caraïbes

- Sur les 5 domaines retenus, (l'augmentation des connaissances scientifiques, la sensibilisation, des mesures de protection, la politique de développement, et l'amélioration des lois et son application), le PAMM indique 2 priorités:
 1. la gestion des interactions humaines et leur utilité qui se concentrent sur les difficultés;
 2. et la protection des espèces.
- Toutes les actions qui rentrent dans le PAMM seront mises en œuvre **par rapport aux priorités nationales des Etats**, des moyens à mettre en œuvre ainsi que des ressources humaines et financières disponibles dans le cadre de sa réalisation.

Plan d'Action pour la conservation des Mammifères Marins de la Grande Région des Caraïbes

- Merci de votre attention

APMC/CAR-SPAW/RAC

1 rue des Bougainvilliers, Immeuble DIREN, Cité Guillard
97/100 Basse-Terre Guadeloupe (FWI)

maurice.anselme@developpement-durable.gouv.fr

Tél: 0 590 41 04 51

Fax: 0 590 99 35 65

Mob: 0 690 42 05 21

